

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 28 avril 2010**

---

Communication n° 13/04.2010

Objet: frais d'enlèvement des déchets pour 2009

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Malgré l'augmentation de la population, la quantité de déchets récoltés en 2009 a diminué de 148'160 kg, ce qui représente une baisse de 35,76 kg par habitant (ou 6%), passant de 592,84 kg en 2008 à 557,08 kg en 2009.

Mis à part les ordures ménagères et le bois, nous avons constaté une diminution des volumes pour toutes les catégories de déchets. Celle-ci varie de 5% pour le verre à 16% pour la ferraille.

Malheureusement, les coûts ne suivent pas la même courbe. De Fr. 615'765.79 en 2008, nous avons passé à un coût total de Fr. 657'302.17, soit une augmentation d'environ Fr. 40'000.– correspondant à 6,74%. Ainsi, le coût par habitant passe de Fr. 123.42 en 2008 à Fr. 131.01 en 2009.

Entre 2008 et 2009, le prix de la collecte des ordures ménagères a augmenté de 2,1% et celui des transports de 4,5%.

En outre, la rétrocession pour le papier est passée de Fr. 40.– en 2008 à Fr. 20.–, ce qui représente un important manque à gagner. Le fer léger subit d'importantes variations. Ainsi, en novembre 2008, nous recevions Fr. 60.– par tonne contre seulement Fr. 10.– en août 2009.

Relevons que les volumes des déchets récoltés par habitant n'ont progressé que de 4% entre 2000 et 2009, contre 17% pour les coûts pendant la même période.

La Municipalité.

Saint-Prex, le 28 avril 2010/AG